

## COMITÉ DU 24 JUIN 2009

---

Berne, le 19 juin 2009

Annexe 14 – PS

### **Crise : mesures en matière de formation**

#### **1. Nos objectifs**

Les mesures de formation ne doivent pas se limiter aux jeunes et plus jeunes, mais être réparties sur toutes les classes d'âge dans une perspective d'équité intergénérationnelle. Actuellement, nous misons en premier lieu sur des mesures comportant des offres de formation ciblées et à part entière (diplômes reconnus sur le marché de l'emploi), reposant sur des offres existantes, extensibles, et qui sont par conséquent susceptibles d'être immédiatement réalisées et applicables :

- **Diplôme obtenu après une formation professionnelle reconnue pour tous.** 95 % des jeunes ayant achevé leur scolarité doivent être le plus rapidement possible amenés à l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle ou d'un certificat délivré par une école de culture générale. Les personnes peu ou non qualifiées ayant déjà totalisé cinq ans d'expérience dans le monde du travail doivent avoir accès à une formation complémentaire ou à la validation des acquis selon la loi sur la formation professionnelle (LFPr, art. 33 et 34, cf. [www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch)).
- **Droit à l'approfondissement de la formation professionnelle et de la formation de culture générale pour tous les titulaires d'un premier diplôme professionnel.** En 2008, 25 % seulement (hommes 30, femmes 14 % !) des titulaires d'un certificat fédéral de capacité ont terminé une formation professionnelle supérieure. Ce pourcentage doit être porté à 40 % au moyen de bons de 5000 francs remis aux étudiant(e)s. Les personnes qui durant leur formation professionnelle initiale n'ont pas pu ou voulu obtenir une maturité professionnelle doivent avoir accès aux filières des hautes écoles spécialisées (HES) en passant la maturité professionnelle 2 à plein temps ou en cours d'emploi.
- **Diplôme de master pour tous.** Les personnes qui ont décroché un bachelor de niveau haute école conférant une qualification professionnelle doivent avoir aujourd'hui accès à un diplôme de master dans toutes les disciplines. La formation des enseignant(e)s doit être étendue au degré master.
- **Accès à la formation continue pour tous les titulaires d'un premier diplôme professionnel ou de culture générale ou d'une formation élargie dans ces deux domaines.** Selon la formule voulant que la prévention prenne le pas sur la réparation, il ne faut pas se contenter d'envoyer

les personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement (ORP) dans les modules de formation continue relevant des mesures relatives au marché du travail (MMT). Tous les travailleurs et les travailleuses, notamment celles et ceux d'un certain âge, doivent avoir la possibilité de s'adresser gratuitement aux centres publics d'orientation professionnelle et de carrière, afin de se faire conseiller sur toute la palette des mesures et possibilités de formation continue.

## 2. Principe

Face au recul du volume de travail rémunéré induit par la crise, on peut combattre le chômage, au niveau politique, sur deux plans notamment : au moyen de mesures de maintien du pouvoir d'achat stimulant la production ou en réduisant la demande d'emploi. Les personnes qui se forment à temps plein n'ont pas de besoin immédiat d'activité rétribuée, tout en faisant en sorte d'améliorer leurs potentialités en vue de la reprise et en étant en mesure, à la faveur de leur niveau de compétences plus élevé, de donner globalement davantage d'impulsions à une économie de pointe et, dernier atout et non des moindres, en étant à même d'apporter une appréciation plus différenciée des enjeux sociétaux. Indirectement, les mesures de formation ont un effet de réduction du temps de travail, même pour les gens en emploi.

Au cours de ces dernières années de relance, le temps (et le loisir) a souvent manqué aux salarié(e)s soumis à une très forte pression productiviste pour poursuivre leurs efforts en matière de formation. La participation aux programmes de formation continue s'en est ressentie. La crise aidant, nombreux sont celles et ceux qui disposeraient du temps nécessaire à leur formation, mais maintenant ce sont les ressources financières qui font défaut, tant du côté des entreprises que de leur personnel. Toutes les stratégies en vogue durant l'embellie économique, inspirées par la « gestion des ressources humaines », sont en passe de devenir obsolètes. C'est pourquoi toute politique de formation anticyclique table désormais sur un financement renforcé de prestations de formation de la part des pouvoirs publics, tout en préparant en même temps les qualifications plus pointues dont les salarié(e)s auront besoin en prévision du prochain redressement.

Forts des expériences faites durant la crise des années 90, la Confédération et les cantons ont développé, notamment sous notre influence, de nombreux instruments de formation, d'accompagnement et d'encouragement (« Mesures de stabilisation conjoncturelle dans le domaine de la formation professionnelle, 1ère phase, OFFT, 12.3.09 »). En règle générale, elles ont fait l'objet de tests concluants, en particulier dans les domaines suivants : orientation professionnelle (projets « transition »), mesures d'encadrement pour les jeunes défavorisés (gestion des cas), solutions transitoires (préparation à la formation professionnelle initiale ou files d'attente) et mesures de formation continue financées par l'assurance-chômage et offertes également aux salarié(e)s âgés. Les mesures en question doivent être améliorées en fonction des expériences de ces dernières années et aussi développées, notamment pour ce qui est des stages (lesquels cependant devront impérativement contenir des éléments de formation et ne sauraient tourner les prescriptions relatives aux salaires minimaux usuels dans la branche), comme deuxième solution.

### 3. Propositions déjà développées

Au cours des derniers mois et semaines, l'USS et ses fédérations ont développé de nombreuses propositions concrètes, dans la perspective à la fois des négociations relatives au 3<sup>e</sup> programme de relance, de la 5<sup>e</sup> conférence nationale sur les places d'apprentissage du 26 octobre 2009, des décisions parlementaires et des négociations entre les partenaires sociaux des branches spécialement concernées.

Les mesures de formation déjà développées ne sont pas réeservées ci-après, nous ne faisons que renvoyer aux principales sources :

- « Une formation ça se continue – Encourager la formation professionnelle; Droit au bilan professionnel et à l'apprentissage tout au long de la vie », sept. 2008, Dossier de l'USS N° 58 ([www.uss.ch](http://www.uss.ch)) + résumé en forme de tract (distribué),
- « Mesures de lutte contre le chômage », présentées le 17.3.09 (cf. [www.uss.ch](http://www.uss.ch)),
- « Investir dans l'avenir de la Suisse et combattre le chômage des jeunes », présenté par la Commission de jeunesse de l'USS le 28.4.09 (cf. [www.jeunesse-syndicale.ch](http://www.jeunesse-syndicale.ch)) + « Politique de l'USS à l'égard des apprentis – Pour une formation meilleure et plus de places de formation », Comité de l'USS le 25.2.09,
- « L'USS et la SEC Suisse veulent, de concert, renforcer la formation professionnelle supérieure: un chèque de 5000 francs pour toutes les personnes ayant achevé une formation professionnelle initiale », présenté le 26.5.09 (cf. [www.uss.ch](http://www.uss.ch)),
- « La formation continue à des fins professionnelles en tant que prestation aux membres », rapport de Véronique Polito, Unia, janvier 2008,
- « Le ssp sonne l'alarme : des mesures urgentes contre le manque de personnel dans nos institutions de santé s'imposent » – Résolution à l'intention de la conférence fédérative santé du 18 juin (pas encore publiée).

### 4. Nouvelles propositions, en complément de l'annexe 13

- **Dans le segment des générations plus jeunes et médiane :** « Validation des acquis – Donner une valeur à l'expérience »

La validation des acquis, pratiquée dans peu de cantons jusqu'à présent, a relevé de la Confédération dans la foulée de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Cela étant, un projet d'une certaine ampleur de l'État central a amené plusieurs cantons à conférer un plus grand poids à cette formation de rattrapage. Mais la mise oeuvre est aussi tributaire des organisations du monde du travail, dont les associations professionnelles. tant il est vrai que celles-ci ont encore à inscrire cet instrument dans l'ordonnance sur la formation professionnelle. Il ressort d'un sondage effectué par l'USS auprès des fédérations qu'un potentiel non négligeable existe en la matière dans quelques branches.

**Tâche :** les fédérations doivent mettre la pression au niveau des branches en faveur d'une mise en place rapide des offres en question et du soutien financier aux personnes en formation. L'USS

va intervenir auprès de l'office compétent (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT) et auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Un montant affecté à ces tâches doit être inscrit dans le 3<sup>e</sup> train de mesures conjoncturelles. En outre, il s'agit d'inviter le Conseil fédéral à adopter un règlement d'exception, afin d'abaisser sans délai la limite d'âge figurant à l'article 66a de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) de 30 à 25 ans, parce que de nombreuses personnes n'ayant pas 30 ans s'annoncent actuellement aux offices régionaux de placement, lesquelles n'ont pas droit aux allocations de formation du fait de cette guillotine de l'âge.

- **Dans le segment des salarié(e)s plus âgés (50+)**, il convient d'actualiser et de faire passer les mesures de formation (continue) préconisées par l'Union patronale suisse et que nous avons optimisées durant la période de vaches grasses (cf. « Pour un travail adapté et de qualité jusqu'à la retraite » et Campagne pour les travailleuses et les travailleurs âgés - 12 revendications de l'USS). Le modèle appliqué dans les années 90 au Danemark surtout : les salarié(e)s âgés sont mis au bénéfice d'une formation continue de six mois ou d'un an, leur poste étant occupé durant ce laps de temps par un(e) jeune au chômage, mériterait d'être examiné dans les branches spécialement concernées et dans les grandes entreprises.
- **Dans le domaine des nouvelles technologies**  
En vue de réaliser des innovations en matière de technique énergétique, lesquelles font désormais l'objet de subventions fédérales, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a lancé un « Programme de formation et perfectionnement », somme toute assez modeste eu égard à l'enveloppe financière (2 millions) qui lui est attribuée. L'USS figure entre-temps comme « ouvreuse de portes » au nombre des acteurs concernés et propose, en lien avec le 3<sup>e</sup> plan de relance, de développer ce secteur et de l'étendre, le cas échéant, à d'autres technologies douces.
- **Dans le domaine de la recherche**  
Dans le sillage de la crise, l'économie privée revoit à la baisse les ressources consacrées à la recherche, avec à la clé le risque de perdre un grand nombre de jeunes chercheuses et chercheurs de talent. C'est pourquoi il y a lieu, par le canal du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), d'investir davantage de moyens dans la recherche financée par les deniers publics. En rapport avec le 2<sup>e</sup> programme de relance, le FNS n'avait reçu que dix petits millions. Ce montant doit être nettement relevé à la faveur du 3<sup>e</sup> plan de relance.
- **Dans le domaine de l'orientation professionnelle**  
Conjointement avec l'association faîtière des enseignantes et enseignants de Suisse alémanique (LCH), l'USS prépare un projet dans le secteur de l'orientation professionnelle, degré secondaire, financé par le truchement de la loi sur la formation professionnelle.

En vue de l'optimisation de la mise en œuvre des mesures de formation proposées pour faire face à la crise, les fédérations annoncent à l'USS toutes leurs nouvelles propositions, mais aussi notamment tout succès enregistré dans le domaine des solutions de branche. De son côté, l'USS leur signale les voies éventuelles d'accès aux fonds fédéraux supplémentaires susceptibles d'être accordés au titre du 3<sup>e</sup> plan de relance. Enfin, nous ne manquerons pas de médiatiser comme il se doit tout succès notable remporté sur ce terrain.